



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6428^e séance

Mardi 23 novembre 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---------------------------------|--|
| <i>Président :</i> | Sir Mark Lyall Grant | (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) |
| <i>Membres :</i> | Autriche | M. Lutterotti |
| | Bosnie-Herzégovine | M ^{me} Čolaković |
| | Brésil | M ^{me} Dunlop |
| | Chine | M. Wang Min |
| | États-Unis d'Amérique | M. Grant |
| | Fédération de Russie | M. Dolgov |
| | France | M. Briens |
| | Gabon | M. MOUNGARA MOUSSOTSI |
| | Japon | M. Kodama |
| | Liban | M. Salam |
| | Mexique | M. Puente |
| | Nigéria | M ^{me} OGWU |
| | Ouganda | M. Mugoya |
| | Turquie | M ^{me} Dinç |

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau
et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la
paix en Guinée-Bissau (S/2010/550)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2010/550)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2010/591, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Nigéria.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/550, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Autriche, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Japon, Liban, Mexique, Nigéria, Ouganda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Turquie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1949 (2010).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 10.